

Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

600 - Développement et animation territoriale

Contrat triennal "Strasbourg capitale européenne 2018-2020"

Rapport n° CD/2018/014

Service Chef de file:

L - Mission aménagement, développement et emploi

Service(s) associé(s):

Résumé :

Depuis 1980, les grandes collectivités locales et l'Etat se sont engagés à conforter la vocation européenne de Strasbourg dans un cadre contractuel spécifique. Le contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020 a pour objectif de poursuivre cet effort collectif auquel il a été décidé le 26 mars 2018 (CD/2018/012) que le Département devait contribuer fortement. L'Assemblée départementale a en effet décidé de porter son soutien à une hauteur comprise entre 12 et 15 M€, en fonction des projets retenus pour figurer au contrat et suceptibles de bénéficier d'un financement départemental.

A l'issue des discussions locales entre les collectivités et l'Etat et des arbitrages interministériels, le détail des opérations et leur mode de financement ont été arrêtés, et le contrat a fait l'objet d'une signature officielle le 17 avril 2018 en présence du Président de la République.

Il est donc proposé d'approuver le contrat définitif au terme duquel la participation départementale totale s'établit à 12 501 250 €, ventilés entre les opérations dont le détail est exposé dans le présent rapport.

Le contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020 vise à conforter la vocation européenne de Strasbourg.

L'ambition européenne que porte le Département pour l'Alsace et sa capitale européenne a conduit l'Assemblée Plénière à voter le 26 mars dernier un engagement financier de principe au titre du projet de contrat pour un montant total compris entre 12 et 15 millions d'euros.

Depuis, les derniers arbitrages interministériels de l'Etat ont été rendus et la participation de l'Etat a été confirmée pour un montant de 40,41 M€, sur un total du contrat de 185,57 M€.

L'ensemble des collectivités qui ont participé aux discussions avec l'Etat se sont réjouies du maintien de cet effort particulier et ont signé le contrat triennal 2018-2020 le 17 avril 2018 en présence du Président de la République.

Pour sa part, l'Exécutif départemental considère que ce soutien à la capitale européenne est plus que jamais nécessaire et propose de porter l'effort du Département de 3,46 M€ pour la période 2015-2017 à 12,50125 M€ pour la période 2018-2020.

Il est proposé que la collectivité départementale axe prioritairement ses interventions sur l'amélioration de l'accessibilité de Strasbourg en soutenant l'attractivité de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim. Il est également proposé qu'elle poursuive son soutien aux projets qui racontent et nourrissent la culture et la citoyenneté européennes et ses valeurs auprès

des jeunes et du grand public, ainsi qu'aux projets qui confortent l'excellence de l'attractivité alsacienne.

Domaines	Total au contrat	État	EmS	Ville de Strasbourg	Région	Département du Bas-Rhin	Autres
Accessibilité	48,810	16,675	10,990		9,325	4,690	5,030
Démocratie	77,314	6,388	35,167	11,971	11,956	7,531	4,300
Campus	12,815	7,180	2,745		1,660	0,280	0,950
Culture	48,635	10,066	0,404	37,090	1,075		
TOTAL 2018-2020	185,57400	40,40925	49,30600	49,06125	24,01625	12,50125	10,28000
Rappel Total contrat 2015-2017	148,705	40,055	17,069	61,806	15,455	3,460	10,860

Les opérations financées par le Département sont détaillées comme il suit.

1. Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire

Afin d'améliorer l'accessibilité de la capitale européenne, le contrat vise à conforter la desserte ferroviaire et aérienne, à développer les transports en commun et à adapter le réseau routier aux enjeux de déplacement de l'agglomération. Ce volet du contrat comporte des opérations structurantes dont le coût total est estimé à 48,81 M€. La participation du Département est prévue à hauteur de 4,69 M€.

1.1 Accessibilité aérienne de Strasbourg

Pour soutenir la desserte aérienne à partir de l'aéroport d'Entzheim, le contrat prévoit la reconduction des moyens consacrés aux liaisons aériennes européennes sous « obligations de service public », dites OSP, soit 21,4 M€, avec un financement stable de l'Etat à 12,8 M€, la contribution départementale de 3,44 M€ restant prioritairement fléchée sur la prise en charge d'une partie de la baisse des taxes aéroportuaires. En effet, les OSP prennent rang dans une approche globale intégrant, outre le développement de l'offre de transport aérien, l'amélioration des résultats financiers, en particulier par la réduction des charges et le programme pluriannuel d'investissements.

Opération	N°	Total au contrat	État	EmS	Région	Département du Bas-Rhin	Autres
Lignes aériennes sous obligation de service	1-1	24,11	12,8	3,44	2,4	3,44	2,03
public (OSP)	1-1	27,11	53%	14%	10%	14%	8%

1.2 <u>Desserte routière de l'aéroport international de Strasbourg et acquisitions foncières</u>

Le projet d'une nouvelle liaison routière, inscrit au SCOTERS, consiste à relier directement la plateforme aéroportuaire d'Entzheim et son pôle multimodal TER au futur contournement ouest de Strasbourg. Il s'agit pour l'aéroport d'ouvrir son accessibilité à 360 degrés, de renforcer l'attractivité de la gare TER d'Entzheim ainsi que de favoriser le développement des zones économiques situées à proximité en leur donnant un accès facilité depuis le réseau autoroutier.

Cette liaison routière permettra d'améliorer considérablement l'attractivité de l'aéroport engagé dans le développement de la plateforme économique aéroportuaire, la modernisation de ses infrastructures et la diversification de ses activités, pour poursuivre l'accroissement de son rayonnement (plus de 65 000 m² à commercialiser à moyen terme).

Le pôle d'échange multimodal d'Entzheim, meilleure desserte TER de l'Eurométropole, présente également de forts enjeux de rabattement en transport durable vers la capitale européenne et notamment via la gare de Strasbourg.

Cette liaison d'environ 3 km, située pour 60% hors du territoire eurométropolitain, serait réalisée en maîtrise d'ouvrage par le Département avec la participation de l'Eurométropole. Compte-tenu des délais de réalisation et de la dépendance à la construction de l'ACOS, des crédits d'études et d'acquisitions foncières sont prévus pour la période 2018-2020.

Pour un coût d'opération de 5 M€, la participation départementale est proposée à hauteur de 25% soit 1,25 M€.

Domaines et opérations	N°	Total au contrat	État	EmS	Région	Département du Bas-Rhin
Desserte de l'aéroport		E	1,25	1,25	1,25	1,25
international de Strasbourg et acquisitions foncières	1-3	5	25%	25%	25%	25%

2. Conforter Strasbourg Capitale de la démocratie et des droits de l'Homme

2.1 Valorisation du positionnement européen de Strasbourg (Task Force)

Dans le contexte du Brexit, la « Task Force » à laquelle le Département participe activement, vise à promouvoir le rôle européen de Strasbourg.

Il est proposé de passer à une action plus structurée en dotant la Task Force d'un véritable budget avec la participation financière des grandes collectivités. Ce budget faciliterait notamment le recours à un cabinet de consultants pour contribuer à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion de "Strasbourg, capitale européenne de la démocratie et des droits de l'Homme", et plus particulièrement de "Strasbourg, siège du Parlement européen", afin que l'ensemble des activités du Parlement soit, à terme, positionné à Strasbourg.

Cette stratégie inclurait notamment la mise en œuvre d'une campagne de lobbying et de communication autour de la marque "Strasbourg The Seat". En dehors de la conception même de cette stratégie, un certain nombre d'actions (organisation d'évènements, mise en place d'outils de communication, traductions) sont ou seront directement prises en charge par la Ville de Strasbourg de Strasbourg et ses partenaires.

Sur un coût total de 0,6 M€, il est proposé une contribution départementale à hauteur de 25%, soit 0,15 M€.

Opération	N°	Total au contrat	État	Ville de Strasbourg	Région	Département du Bas-Rhin
Valorisation du	2-1	0,6	0,15	0,15	0,15	0,15
positionnement européen de Strasbourg	2-1	0,6	25%	25%	25%	25%

2.2 <u>Développement du Lieu d'Europe</u>

Cette opération concerne d'une part l'extension du Lieu d'Europe et d'autre part, le fonctionnement du Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE).

Après l'ouverture en 2014 de la Villa Kayserguet, l'aménagement du parc qui l'entoure sera réalisé prochainement. Une nouvelle phase a pour objectif d'accompagner le développement du Lieu d'Europe par la création de nouveaux espaces d'exposition, de conférence et de médiation et consolider ainsi les actions de sensibilisation du grand public à l'histoire et aux enjeux de la construction et de la citoyenneté européennes.

Le projet se décompose en 3 parties :

- ✓ la construction d'un pavillon pour les conférences et les expositions dans le jardin permettant d'accueillir environ 160 personnes (environ 300 m²),
- ✓ la réhabilitation de la "maison du gardien" pour y transférer les locaux administratifs (environ 150 m²- logement à aménager en bureaux),
- ✓ l'aménagement de nouvelles surfaces d'exposition dans la Villa Kayserguet (environ 80 m2) dans les locaux administratifs transférés (compris muséographie complémentaire).

Comme pour la phase initiale de création du Lieu d'Europe, il est proposé une participation du Département de 0,3 M€ qui se justifie par une action particulière du Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE), en faveur des publics collégiens et de la perspective de contribuer à une valorisation des lieux de mémoire alsaciens.

Le CIIE, association créée en 1995 par la CUS, la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin, est le relais d'information officiel de l'Union européenne en Alsace. Le CIIE bénéficie de financements européens. Il met à disposition du public toute l'information sur l'Union européenne, sur l'Europe à Strasbourg et sur la contribution de la France à la construction européenne. Il valorise la vocation européenne de Strasbourg et de l'Alsace.

Le CIIE s'affirme ainsi de longue date comme un partenaire privilégié des collectivités territoriales, des établissements scolaires et des acteurs associatifs en faveur de l'éducation à la citoyenneté européenne. Relocalisé depuis 2014 au sein du Lieu d'Europe, le CIIE a vu sa fréquentation s'accroître de façon très importante: près de 5 000 visiteurs de son Centre des Ressources par an (contre 2 200 auparavant) et plus de 200 groupes scolaires (contre 50 auparavant) accueillis.

Il est proposé que les collectivités contribuent au financement du CIIE à hauteur de 0,8 M€, dont 0,2 M€ pour le Département soit 66 667€ par an au lieu de 50 000€ sur la période précédente. Avec l'extension du Lieu d'Europe (0,3 M€) la participation totale du Département s'élèverait ainsi à 0,5 M€ au titre de ce contrat.

Opération	N°	Total au contrat	État	EmS	Ville de Strasbourg	Région	Département du Bas-Rhin
Développement du Lieu d'Europe	2-2	3,8	1,5	0,3	0,6	0,9	0,5
			39%	8%	16%	24%	13%

2.3 Forum Mondial de la Démocratie

Le Forum mondial de la Démocratie est un événement international annuel organisé depuis 2012. Il a pour vocation de réunir à Strasbourg de nombreuses personnalités de haut niveau pour un débat à large retentissement médiatique sur les principaux enjeux des régimes démocratiques en Europe et dans le monde.

Il se décline en une série de manifestations sur la durée d'une semaine, dont certaines sont réservées à des personnalités internationales, d'autres ouvertes au grand public.

L'Exécutif départemental étant pleinement convaincu que ce forum consolide Strasbourg comme lieu de référence pour les échanges sur la démocratie, il est proposé que le Département participe à son financement à hauteur de 0,36 M€.

Opération	N°	Total au contrat	État	Ville de Strasbourg	Région	Département du Bas-Rhin	Autres
Forum Mondial de la Démocratie	2-3	6,295	0,6	0,675	0,36	0,36	4,3
		0,295	10%	11,4%	6,1%	6,1%	66,4%

2.4 <u>Réalisation d'un nouveau Parc des Expositions en synergie avec le Palais de la Musique et des Congrès et amélioration de l'attractivité du guartier européen</u>

Le Parc des Expositions (PEX), a vieilli et ne correspond plus ni à l'ambition ni au positionnement économique de l'Eurométropole de Strasbourg sur le marché de la rencontre économique. Dans un contexte de plus en plus compétitif entre les métropoles positionnées sur ce marché, les collectivités et les milieux économiques souhaitent disposer d'infrastructures à la hauteur de l'ambition fixée dans leur stratégie économique et structurée autour d'une politique d'accueil de rencontres professionnelles nationales et internationales.

Cette ambition s'est déjà traduite par la modernisation du Palais de la Musique et des Congrès que le Département a financée pour 8 M€. Le projet de nouveau PEX s'intègre dans un projet plus global, "Wacken Europe", qui permettra la synergie entre les équipements et le nouveau quartier d'affaires et la modernisation du PMC.

Le projet initial chiffré initialement à 186 M€, a été redimensionné par l'Eurométropole de Strasbourg à 86 millions d'euros. Le nouveau PEX sera composé de cinq halls dont un réalisé sur le parking du PMC, ainsi que d'un parking en silo d'une contenance de 900 voitures. Une nouvelle voirie relierait directement le PEX à l'autoroute A 350.

Cette extension permettrait notamment au PMC de disposer d'une capacité d'accueil de 8 500 congressistes au lieu de 4 000 actuellement.

Sur un coût contractualisé de 65 M€, il est proposé une contribution départementale à hauteur de 10%, soit 6,5 M€.

Opération	N°	Total au contrat	État	EmS	Ville de Strasbourg	Région	Département du Bas-Rhin
Réalisation d'un nouveau Parc Expositions en synergie avec	2-6	65	3,8	34,70	10	10	6,5
Palais de la Musique et des ongrès			6%	54%	15%	15%	10%

Le quartier Archipel, situé à proximité immédiate des institutions européennes, est une opération d'aménagement d'envergure internationale, Il comprend des projets structurants comme le nouveau PMC réalisé et prochainement le nouveau PEX. Ce projet de développement s'appuiera également sur la mise en œuvre de deux projets phares dont le contrat triennal, conclu avec l'Etat, valide le principe de la participation financière du Département: l'enceinte sportive de la nouvelle ARENA et la construction d'un bâtiment dédié au tertiaire supérieur sur les espaces prolongeant le siège du Parlement Européen.

2.5 <u>Etude relative à la création ou l'extension de l'Ecole européenne de Strasbourg »</u>

Du fait du succès de sa fréquentation, l'Ecole européenne de Strasbourg, ouverte en 2008, fonctionne désormais au maximum de sa capacité d'accueil (1 200 élèves). Elle fait état de ses difficultés à répondre à toutes les demandes des familles pour l'accueil des enfants pour lesquels elle a été créée. Interpellés tant par la direction de l'école que par les personnels des institutions européennes, les partenaires du contrat triennal estiment nécessaire qu'il soit procédé à une évaluation de l'ampleur des besoins qui demeureraient à satisfaire et de l'éventail des réponses susceptibles d'être apportées. Ils sont donc convenus de faire procéder à une étude destinée à les éclairer sur ce point.

Il est proposé que le Département participe à hauteur de 25% du coût de l'étude au titre du public collégien.

Opération	N°	Total au contrat	État	Ville de Strasbourg	Région	Département du Bas-Rhin
Etude Ecole	2-7	0,085	0,02125	0,02125	0,02125	0,02125
internationale	_ /		25%	25%	25%	25%

3. Strasbourg Campus Européen

La collectivité départementale poursuit son soutien aux projets qui confortent particulièrement l'excellence de la recherche alsacienne.

<u>Equipement d'un nouvel Insectarium de l'Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IBMC)</u>

Il s'agit d'un projet d'excellence visant à renforcer l'identité et la notoriété internationale du territoire sur les thématiques de la recherche biomédicale et de la biologie infectieuse.

Pour sa part, le Département développe un programme de lutte anti-moustiques sur le territoire bas-rhinois, et a pleine compétence pour accompagner des projets d'excellence dans le domaine de la recherche et des technologies médicales.

L'installation d'un nouvel Insectarium de haute sécurité "P3", unique en Europe, permettra des recherches sur les agents pathogènes humains hautement infectieux (paludisme, chikungunya, zika...) transmissibles par des insectes (moustiques tigres...) - enjeux de santé publique et de développement industriel dans les filières de biotechnologie et de pharmacie.

L'IBMC a vocation à constituer l'un des pôles d'excellence strasbourgeois dans le domaine de la biologie fondamentale. Il héberge trois unités propres du CNRS avec plus de 230 chercheurs, doctorants et personnels techniques dont le Monsieur le Professeur Jules Hoffmann, Prix Nobel de médecine 2011 et médaille d'or du CNRS.

Future extension de l'IBMC, le bâtiment de l'Insectarium en cours de construction par l'Université est financé dans le cadre de l'opération Campus. Dotée d'une surface utile de 1 500 m², cette nouvelle installation comprendra une animalerie et un espace biosécurisé spécifiquement dédié à l'élevage d'espèces de moustiques vecteurs de maladies humaines telles que le paludisme, la dengue ou le virus Zika.

Respectant les normes internationales de confinement en vigueur, cette plateforme expérimentale autorisera l'infection des moustiques avec des pathogènes humains, une étape indispensable pour mieux comprendre les interactions entre les moustiques et leurs pathogènes et développer de nouveaux moyens de lutte.

Sur un montant de 1,15 M€, il est proposé une contribution départementale à hauteur de 24%, soit 0,28 M€. Cette contribution serait fléchée sur les équipements de l'Insectarium.

Opération	N°	Total au contrat	État	EmS	Région	Département du Bas-Rhin	Autres
Insectarium de l'Institut de biologie	3-6	1,15	0,2	0,28	0,28	0,28	0,11
cellulaire (IBMC)	oleculaire et	,	17%	24%	24%	24%	10%

* * * * * *

Concernant le 4^{ème} objectif du contrat triennal intitulé « Renforcer le rayonnement cultuel européen de Strasbourg », le Département privilégie une approche individuelle des projets présentés par les acteurs locaux mentionnés dans le contrat triennal (Musica, Orchestre Philharmonique). Le soutien annuel porté par le Département aux projets de ces institutions ne figure donc pas dans le contrat triennal, contrairement aux autres financeurs qui y valorisent leur contribution habituelle au fonctionnement général de ces institutions.

Ce rapport a été présenté pour avis à la Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles le 14 mai 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré le Conseil Départemental :

- approuve les termes du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020, joint en annexe à la présente délibération,
- décide de prendre un engagement financier au titre de ce contrat pour un montant total de 12 501 250 euros, conformément à la maquette financière dudit contrat, qui détaille la répartition de ce montant entre les différentes opérations,
- prend note de ce que le contrat, conclu notamment avec l'Etat, valide le principe d'une participation financière du Département à la réalisation de projets structurants au sein du quartier Archipel : l'enceinte sportive de la nouvelle ARENA et la construction d'un bâtiment dédié au tertiaire supérieur sur les espaces prolongeant le siège du Parlement Européen.

Il décide de donner délégation à la Commission Permanente pour toutes décisions relatives aux modalités d'application de la présente délibération et aux éventuelles modifications portant sur le contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020.

Strasbourg, le 16/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY